

# BULLETIN D'ADHESION

Individuelle Accidents Complémentaires GENERALI n° AL 633 757

ANNEXE II

NOM -----  
PRENOM -----  
ADRESSE -----  
VILLE ----- CODE POSTAL -----  
NE (E) ----- SEXE -----  
NATIONALITE -----  
TEL -----  
NUMERO DE LICENCE F.F.C. -----



Vous désirez souscrire à l'une ou l'autre des garanties complémentaires de votre assureur

\*Si mineur : Représenté par mes parents

Mr et Mme ----- signataires de la présente,

Certifie avoir pris connaissance des garanties minimum d'assurance de personnes accordées par la licence et de l'intérêt que j'aurais à souscrire aux garanties complémentaires "**dommages corporels**" qui me sont proposées.

**Je ne désire pas souscrire aux formules complémentaires** d'assurances de personnes qui me sont proposées, couvrant des dommages corporels auxquels je suis exposé dans la pratique du cyclisme.

Je souscris à la formule :  maillot blanc  maillot vert  maillot jaune  maillot arc-en-ciel

Et fais mon affaire personnelle de l'envoi du bulletin d'adhésion à CAPDET RAYNAL, courtier chargé de la gestion des garanties complémentaires à la licence. Il est rappelé que l'usage privé et/ou de loisirs non sportifs est exclu desdites garanties.  
En sus des options ci-dessus, j'ai la possibilité de demander à l'Assureur fédéral l'étude de garanties spécifiques correspondant à ma situation personnelle.

Certifie également avoir pris connaissance que je peux avoir intérêt à souscrire des garanties complémentaires d'assurances de personnes couvrant les **dommages corporels** ainsi qu'un contrat "garantie des accidents de la vie (GAV) n'excluant pas la pratique du cyclisme et des compétitions", à titre **individuel** auprès d'un assureur **de mon choix**.

Fait à ----- le -----

Signature

Pour le Club :

Nom du club ----- Nom du Président -----

Fait à ----- le -----

Signature et cachet

## Les garanties optionnelles accordent les montants de garanties suivants :

GARANTIES ACCORDEES PAR ACCIDENT EN CAS DE :	RAPPEL DES GARANTIES DE BASE INCLUSES DANS LA LICENCE	+ GARANTIES COMPLEMENTAIRES (recommandées)			
		MAILLOT BLANC	MAILLOT VERT	MAILLOT JAUNE	MAILLOT ARC-EN-CIEL
DECES ⇒ Majoration en cas de mariage, PACS ou vie maritale ⇒ Majoration par enfant légitime, reconnu ou adoptif (mineur ou à charge fiscalement)	10.000 € 5.000 €  5.000 €	35.000 € NEANT  NEANT	25.000 € NEANT  NEANT	35.000€ NEANT  NEANT	35.000€ NEANT  NEANT
<b>INVALIDITE PERMANENTE résultant d'accident</b> (barème Accidents du Travail selon Code de la Sécurité Sociale) ⇒ de 0 à 19 % ⇒ de 20 à 34 % ⇒ de 35 à 49 % ⇒ de 50 à 65 % ⇒ de 66 à 100 % sans nécessité d'une tierce personne ⇒ de 66 à 100 % avec nécessité d'une tierce personne	Versement = Capital ci-après x Taux d'invalidité 50.000 € 70.000 € 100.000 € 300.000 € 500.000 € 750.000 €	Versement = Capital ci-après x Taux d'invalidité  70.000 € (toutes tranches)	Versement = Capital ci-après x Taux d'invalidité  50.000 € (toutes tranches)	Versement = Capital ci- après x Taux d'invalidité  70.000€ (toutes tranches)	Versement = Capital ci- après x Taux d'invalidité  70.000€ (toutes tranches)
REMBOURSEMENT DES FRAIS MEDICAUX* (pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation, forfait journalier, de premier transport du lieu de l'accident à l'établissement hospitalier) . Soins prescrits médicalement et non pris en charge par la Sécurité Sociale . Remboursement des frais pour les licenciés ne bénéficiant pas de la Sécurité Sociale ou la C.M.U. . Soins dentaires et prothèses . Bris de lunettes ou lentilles correctrices	150% de la base de remboursement Sécurité Sociale  200 € par accident  200 € par accident 500 € par accident 200 € par accident	NEANT	5.000 € par accident  200 € par accident 200 € par accident 500 € par accident 200 € par accident	5.000 € par accident  200 € par accident 200 € par accident 500 € par accident 200 € par accident	5.000 € par accident  200 € par accident 200 € par accident 500 € par accident 200 € par accident
INDEMNITES JOURNALIERES EN CAS DE PERTE DE SALAIRE DUMENT JUSTIFIEE (indemnisation à partir du 15ème jour d'arrêt et pendant 180 jours maximum)	NEANT	NEANT	10€/jour	15€/jour	60€/jour
COTISATION ANNUELLE FRAIS ET TAXES INCLUS <i>Ramenée pour les titulaires d'une licence accueil ou d'une carte à la journée à</i>		10,85 €  7,25 €	21,70 €  14,50 €	31 €  20,50 €	72 €  Non disponible